

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 21 mai 2007

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. PERRON
Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. NUDANT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme THYEBALUT - Mme JARZAGUET - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX - M. HELIE
Membres excusés : M. DANIERE (pouvoir M. MAGLICA) - Mme MANSAT (pouvoir M. PRIBETICH) - M. JAPIOT - M. BRIOT (pouvoir Mme CHOUX) - Mme REVEL-LEFEVRE (pouvoir M. MILLOT) - M. DUGOURD
Membres absents : Mme POPARD - M. BAZIN

OBJET**DE LA DELIBERATION**

Restaurant du personnel - Sites terminaux - Maintenance des équipements - Marché passé entre le groupement de commandes constitué entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale et la société Dalkia - Avenant n° 1

Madame Lemouzy, au nom des commissions de l'Enseignement et de l'Université, de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

La maintenance des équipements des sites terminaux dans les groupes scolaires, les centres de loisirs, les crèches et les foyers d'hébergement des personnes âgées gérés par la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale, a fait l'objet d'une procédure adaptée pour désigner le titulaire du marché.

Dans ce cadre, le marché n° 20060294 a été attribué à la société Dalkia et a été conclu pour la période du 20 mars au 31 décembre 2006 puis reconduit expressément jusqu'au 31 décembre 2007.

Le nouveau restaurant du personnel devant être mis en service très prochainement, la maintenance de ses équipements pourrait être intégrée au marché précité, le montant des prestations forfaitaires et hors forfait étant estimé à 10 000 € TTC.

Afin de prendre en compte cette nouvelle prestation jusqu'au 31 décembre 2007, il est proposé de conclure l'avenant n° 1 suivant :

- marché n° 20060294 notifié le 17 mars 2006 et conclu avec la société Dalkia France, 21 B, rue René Coty à Dijon :

- montant minimum sans modification : 60 000 € TTC
- montant maximum porté de 110 000 € TTC à 120 000 € TTC.

Ce projet d'avenant a été soumis à la commission d'appel d'offres qui a émis un avis favorable.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Enseignement et de l'Université, de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

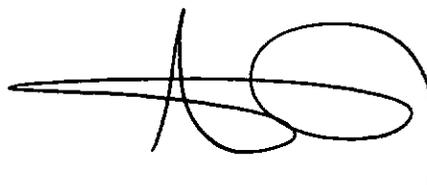
1) décider d'établir un avenant n° 1 au marché passé entre le groupement de commandes constitué entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale et la société Dalkia, pour la maintenance des équipements du restaurant du personnel ;

2) m'autoriser à signer cet avenant ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PUBLIÉ LE 24 MAI 2007

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

24 MAI 2007

